



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



FR

CD/17/8

Original : anglais

Pour information

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Antalya, Turquie
10-11 novembre 2017

Vers l'élimination des armes nucléaires

**Plan d'action quadriennal
(mise en œuvre de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2013)**

RAPPORT INTÉRIMAIRE

**Document préparé par le Comité international de la Croix-Rouge
en coopération avec la Croix-Rouge australienne**

Genève, septembre 2017

1) INTRODUCTION

Des progrès importants ont été accomplis ces deux dernières années en vue d'interdire les armes nucléaires. Parmi les éléments les plus marquants figurent la création en 2016 d'un groupe de travail des Nations Unies chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, ainsi que la négociation et l'adoption historique en 2017 d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

L'« initiative humanitaire » portée par un groupe informel d'États a joué un rôle déterminant dans cette évolution, en mettant en évidence les « conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire » qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires ainsi que les questions que cet emploi soulève en termes de droit international humanitaire (DIH), et en veillant à ce que ces considérations soient au cœur du débat sur le désarmement nucléaire¹.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a grandement contribué à ce processus. L'adoption de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2013 et la mise en œuvre du plan d'action quadriennal du Mouvement qui l'accompagne ont renforcé l'implication des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) dans les efforts déployés à l'échelon mondial pour interdire et éliminer les armes nucléaires. Le Mouvement s'est employé à intensifier son dialogue avec les États et les autres parties concernées, à produire des publications sur le sujet et des contenus pour les médias sociaux, et à faire connaître sa position et ses objectifs auprès des médias, du grand public ainsi que du personnel et des volontaires des Sociétés nationales.

2) CONTEXTE

Le présent rapport résume les principaux faits nouveaux et progrès intervenus sur la question des armes nucléaires depuis le Conseil des Délégués de 2015. La partie 3 revient sur les avancées remarquables réalisées au niveau international, tandis que la partie 4 donne des exemples d'activités entreprises par les composantes du Mouvement pour mettre en œuvre le plan d'action quadriennal.

¹ L'« initiative humanitaire » fait référence aux efforts déployés par un groupe d'États en vue de recentrer le débat sur les armes nucléaires en mettant davantage l'accent sur les conséquences catastrophiques et durables qu'aurait leur utilisation pour la santé, la société et l'environnement. Cette initiative prend appui sur le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, dans lequel les États parties au traité reconnaissent pour la première fois « les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait un tel emploi [d'armes nucléaires] » (Document final, Vol. I, Première partie, par. 80). Cette reconnaissance a elle-même été favorisée par le discours historique que le président du CICR a tenu en avril 2010, dans lequel il soulignait la nécessité humanitaire absolue de prévenir tout emploi des armes nucléaires et appelait les États à interdire leur utilisation et à les éliminer en raison de leur pouvoir destructeur, des souffrances humaines indicibles qu'elles causent, de l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace et le temps, des risques d'escalade qu'elles comportent et de la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie de l'humanité.

3) FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les principales évolutions qui ont marqué le débat relatif au désarmement nucléaire depuis 2015 sont décrites ci-après.

Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (2016)

Ce Groupe de travail a été établi par l'Assemblée générale des Nations Unies pour étudier les mesures, dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, et pour formuler des recommandations afin de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2016 (en février, mai et août).

Parmi ses réalisations les plus importantes, le Groupe de travail a recommandé à l'Assemblée générale de convoquer, en 2017, « une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant [les armes nucléaires] de manière à aboutir à leur totale élimination² ». Cette recommandation a suscité la controverse : faute de consensus essentiellement sur ce point, le Groupe de travail a dû procéder à un vote pour adopter son rapport final³.

Le Groupe de travail a en outre appelé les États à prendre d'urgence des mesures concrètes et efficaces pour réduire et éliminer le risque que des armes nucléaires soient déclenchées intentionnellement, accidentellement, par suite d'une erreur d'appréciation ou sans autorisation. Ces mesures comprenaient la réduction du nombre d'ogives nucléaires maintenues à des niveaux d'alerte élevés et la diminution du rôle dévolu à ces armes dans les doctrines militaires.

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un traité visant à interdire les armes nucléaires (2017)

Sur recommandation du Groupe de travail, l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 a convoqué une conférence « pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète⁴ ». Cette conférence a marqué une étape essentielle dans les efforts visant à progresser sur la voie de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires, dans le droit fil de la résolution adoptée par le Conseil des Délégués de 2011, par laquelle le Mouvement avait appelé tous les États à négocier un accord

² Assemblée générale des Nations Unies, Note du Secrétaire général, « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », A/71/371, 1^{er} septembre 2016, par. 67.

³ Le rapport du Groupe de travail a été adopté à l'issue d'un vote non enregistré (62 voix pour, 27 contre et 8 abstentions).

⁴ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 71/258, « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », A/RES/71/258, 23 décembre 2016. La résolution a été adoptée en plénière par 113 voix pour, 35 contre et 13 abstentions. Elle avait précédemment été adoptée par la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies par 123 voix pour, 38 contre et 16 abstentions.

international juridiquement contraignant pour interdire l'emploi des armes nucléaires et parvenir à leur élimination⁵.

La conférence des Nations Unies s'est tenue à New York en deux sessions (27-31 mars et 15 juin au 7 juillet 2017) et a rassemblé plus de 130 États, plusieurs organisations internationales (dont le CICR et la Fédération internationale) et un ensemble d'organisations non gouvernementales partenaires de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas assisté à la conférence, pas plus que les États qui ne la possèdent pas mais qui comptent sur des États qui en sont dotés pour assurer leur sécurité (c'est-à-dire ceux protégés par un « parapluie nucléaire »), à l'exception des Pays-Bas. À l'issue des négociations, les États participant à la conférence ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires⁶, qui interdit explicitement l'emploi d'armes nucléaires, ainsi que les activités qui rendent possible cet emploi, sur la base de leurs conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire et des règles du DIH applicables à tous les types d'armes. Le président du CICR a salué l'adoption du traité comme « une victoire importante pour l'humanité tout entière⁷ ». Avant l'adoption de cet instrument, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive à n'être pas explicitement interdites par le droit international.

Soutien continu à l'« Engagement humanitaire »

En 2015 et 2016, l'Engagement humanitaire est resté un outil important pour rallier des soutiens en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. L'Engagement a initialement été pris par l'Autriche en son propre nom à la clôture de la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires (décembre 2014). Il a par la suite été réaménagé et transformé en résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de façon à permettre aux pays de s'associer plus facilement aux engagements pris⁸. Entre autres choses, la résolution reconnaît les conséquences humanitaires intolérables des armes nucléaires et prie instamment tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) « de réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la totalité des obligations que leur impose l'article VI du Traité et [...] de recenser et d'appliquer les mesures propres à combler efficacement le vide juridique concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires⁹ ». La résolution engage aussi tous les États à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale aux fins de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. L'Engagement reste l'un des piliers de l'« initiative humanitaire » et maintient au centre de l'attention les conséquences humanitaires catastrophiques et intolérables qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, ainsi que les raisons qui justifient l'adoption d'un traité les interdisant.

⁵ Conseil des Délégués de 2011, résolution 1, « Vers l'élimination des armes nucléaires », par. 3 du dispositif.

⁶ Adopté par 122 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

⁷ « CICR : l'accord historique interdisant les armes nucléaires est une "victoire pour l'humanité tout entière" », communiqué de presse du CICR, 7 juillet 2017.

⁸ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 71/47, « Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires », A/RES/71/47, 5 décembre 2016, adoptée par 137 voix pour, 34 contre et 12 abstentions.

⁹ *Ibid.*, par. 3.

Action de la société civile

La société civile continue de jouer un rôle crucial en faisant prendre conscience des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, en formulant des avis d'experts et en menant des recherches sur de multiples aspects humanitaires, juridiques et techniques de la question.

L'ICAN, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, le mouvement Global Zero, les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement, et l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire ne sont que quelques-unes des organisations actives dans le domaine et avec lesquelles les composantes du Mouvement ont noué des contacts. Beaucoup d'entre elles s'emploient, au niveau national et international, à sensibiliser l'opinion aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, aux questions de DIH que soulève leur emploi et au risque accru qu'elles soient utilisées intentionnellement, accidentellement ou par suite d'une erreur d'appréciation. Elles publient aussi des études sur des thèmes liés au désarmement nucléaire et dialoguent avec les gouvernements sur les éléments nécessaires à un traité d'interdiction.

4) ACTIVITÉS MENÉES PAR LE MOUVEMENT POUR METTRE EN ŒUVRE LA RÉSOLUTION 1

Depuis le Conseil des Délégués de 2015, le Mouvement a joué un rôle central dans l'évolution du débat sur le désarmement nucléaire. Les composantes du Mouvement ont continué de mettre en œuvre la résolution du Conseil des Délégués de 2013 consacrée à cette question, notamment en sensibilisant le public aux conséquences humanitaires des armes nucléaires et aux questions de DIH que soulève leur emploi, et en exhortant les États à faire en sorte que ces armes ne soient plus jamais utilisées et à conclure un accord international juridiquement contraignant pour les interdire et les éliminer. Le CICR a conservé son rôle directeur dans ces activités et, en particulier, a défendu sa position et celle du Mouvement dans le cadre des négociations des Nations Unies, du Groupe de travail et d'autres enceintes multilatérales. Les Sociétés nationales se sont quant à elles employées, à l'échelon national, à faire connaître aux pouvoirs publics et aux autres parties concernées le point de vue du Mouvement et à influencer le débat et les décisions politiques dans ce domaine. En outre, le CICR et la Fédération internationale ont appuyé et contribué à coordonner les efforts déployés par les Sociétés nationales à cet égard.

On trouvera ci-après quelques exemples d'activités entreprises depuis la présentation au Conseil des Délégués de 2015 du rapport sur la résolution de 2013 et le plan d'action quadriennal.

Événements organisés par le Mouvement

Deux événements majeurs ont eu lieu depuis 2015 tandis que le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales se sont attachés à renforcer l'action du Mouvement sur les armes nucléaires et d'intensifier leurs efforts collectifs en matière de communication et de coordination.

Premièrement, en avril 2016, le CICR et la Fédération internationale ont organisé une réunion du Mouvement sur la mise en œuvre de la résolution 1 juste avant la session de mai du Groupe de

travail. Les participants à la réunion – 16 Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale – ont fait le point sur les travaux du Groupe de travail et approfondi les connaissances du Mouvement sur les risques accrus d'emploi d'armes nucléaires, que ce soit intentionnellement, accidentellement ou par suite d'une erreur d'appréciation. Les Sociétés nationales ont aussi eu l'occasion de discuter de leurs activités en la matière et des difficultés qu'elles rencontraient. Le programme de la réunion a permis aux Sociétés nationales d'assister aux séances d'ouverture de la session de mai du Groupe de travail.

Deuxièmement, la Société de la Croix-Rouge du Japon et le CICR ont organisé une conférence de haut niveau sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, qui s'est tenue à Nagasaki en avril 2017. Cette conférence du Mouvement était co-parrainée par la Fédération internationale et les Sociétés de la Croix-Rouge de l'Australie, de l'Autriche, de la Norvège et des Pays-Bas ; le président de la Fédération internationale, la vice-présidente du CICR et des dirigeants et experts de 34 Sociétés nationales y ont participé. La réunion a débouché sur l'« appel de Nagasaki », qui engageait tous les États à « saisir l'occasion sans précédent » offerte par la conférence de négociation des Nations Unies « de faire un pas décisif vers un monde exempt d'armes nucléaires ». Les participants à la conférence ont aussi demandé instamment à tous les États de prendre part à la session suivante de négociations des Nations Unies visant à interdire les armes nucléaires, prévue du 15 juin au 7 juillet. En conséquence directe de cet appel et des efforts déployés par la Croix-Rouge philippine, le Sénat des Philippines a voté une motion exprimant son plein appui « au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires à l'échelon mondial¹⁰ ».

La conférence a aussi adopté le Plan d'action de Nagasaki pour la non-utilisation, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Ce plan recensait les mesures spécifiques que les composantes du Mouvement se sont engagées à prendre, durant les mois suivant la réunion et au-delà, afin d'exposer l'opinion du Mouvement quant aux armes nucléaires et de faire progresser l'élaboration et la promotion d'un traité d'interdiction. Les dirigeants des Sociétés nationales sont convenus d'engager le dialogue avec les pouvoirs publics de leur pays, au plus haut niveau, pour encourager la participation à la conférence de négociation des Nations Unies et favoriser un traité solide. Le Plan d'action a de nouveau appelé les membres, les volontaires et le personnel des Sociétés nationales à s'associer aux efforts constants entrepris pour sensibiliser le grand public et les médias à la question, ainsi qu'à nouer des relations et coopérer avec les organisations nationales actives dans les domaines de la santé, de l'environnement et des interventions d'urgence. Il a en outre demandé au CICR d'étudier la possibilité de lancer une campagne mondiale sur les armes nucléaires pour contribuer à faire en sorte que les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ne se reproduisent jamais. Comme le plan d'action quadriennal adopté par le Conseil des Délégués de 2013 arrivera à terme cette année, le Plan d'action de Nagasaki préconisait la rédaction d'une nouvelle résolution et d'un nouveau plan d'action pour orienter les efforts du Mouvement dans les années à venir.

¹⁰ Dix-septième Congrès de la République du Sénat des Philippines, résolution n° 47, 10 mai 2017.

Diplomatie humanitaire

Le CICR a participé activement à toutes les sessions du Groupe de travail en 2016. Ses représentants ont notamment fait des déclarations et des exposés officiels en réunion plénière sur les stratégies visant à interdire certaines armes sur la base du DIH, et sur le besoin de réduire le risque accru que des armes nucléaires soient déclenchées intentionnellement, accidentellement ou par suite d'une erreur d'appréciation. Le CICR a été rejoint à la session de mai du Groupe de travail par la Fédération internationale, qui a prononcé une déclaration au nom du Mouvement. En octobre 2016, la vice-présidente du CICR a pris la parole devant la 71^e session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et invité instamment les États à donner suite à la recommandation adoptée par le Groupe de travail, laquelle préconisait que l'Assemblée générale convoque, en 2017, une conférence ouverte à tous en vue de négocier un traité visant à « interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale ».

Après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution convoquant, en 2017, une conférence pour négocier l'interdiction des armes nucléaires, le CICR a participé activement aux préparatifs et aux deux sessions de négociations, présentant aux États concernés sa position sur cette problématique. Il est intervenu à de nombreuses reprises pendant la conférence et a soumis deux documents de travail contenant des commentaires sur les principaux éléments du projet de traité ainsi que des recommandations à l'intention des États¹¹. Le CICR a aussi engagé un dialogue bilatéral avec certains États participant à la négociation sur les dispositions clés du projet de traité. La Fédération internationale a également pris part aux conférences et les Sociétés de la Croix-Rouge de l'Autriche, de la Norvège et des Pays-Bas ont participé à la session de juin-juillet 2017¹².

Dans son document de travail soumis à la première session de négociations, le CICR soulignait que le traité en cours de négociation devrait se fonder sur la reconnaissance des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, et sur le fait qu'il est difficile de concevoir comment l'emploi de ces armes pourrait être conforme aux principes et aux règles du droit international humanitaire. Il demandait aussi que le traité impose des interdictions claires et fermes. Pour aider les Sociétés nationales dans leur dialogue avec le gouvernement de leur pays, le CICR leur a régulièrement fait part de ses points de vue, leur a fourni des argumentaires et d'autres matériels de communication et les a tenues informées de l'avancement des négociations des Nations Unies.

Le CICR a fréquemment soulevé la question des armes nucléaires dans ses échanges avec les responsables gouvernementaux, y compris dans ses échanges bilatéraux de haut niveau. Le président de l'institution a adressé des messages vidéo aux États à l'occasion du cinquantenaire du Traité de Tlatelolco et de l'ouverture des négociations de haut niveau des Nations Unies. Le

¹¹ « Éléments d'un traité visant à interdire les armes nucléaires », présentés par le CICR à la session de négociations de mars de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, A/Conf.229/2017/WP.2, 31 mars 2017 ; « *Comments of the International Committee of the Red Cross on key provisions of the Draft Convention on the Prohibition of Nuclear Weapons* » (commentaires du Comité international de la Croix-Rouge sur les dispositions clés du projet de convention sur l'interdiction des armes nucléaires), A/Conf.229/2017/CRP.2, 14 juin 2017.

¹² Des responsables de la Croix-Rouge autrichienne ont participé à la session en tant que membres de la délégation du Gouvernement de l'Autriche.

sujet des armes nucléaires était aussi à l'ordre du jour de réunions sur le DIH organisées par le CICR à l'intention des États d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est et des membres de la Communauté d'États indépendants. La délégation du CICR à Pretoria s'est montrée particulièrement active et a co-organisé plusieurs événements sur les armes nucléaires dont une table ronde, en mai 2017, destinée aux fonctionnaires des ambassades africaines basées à Pretoria et aux autres parties intéressées.

Conformément aux résolutions et au plan d'action du Mouvement, les Sociétés nationales ont poursuivi leur dialogue avec leur gouvernement sur les armes nucléaires au moyen de lettres, de discussions et de réunions d'information. Bon nombre d'entre elles ont défendu les vues et la position du Mouvement auprès de ministres, de parlementaires et de représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Gestion des situations d'urgence¹³. En outre, certaines Sociétés nationales sont parvenues à faire inscrire les armes nucléaires à l'ordre du jour des réunions des Commissions nationales de DIH¹⁴. La Croix-Rouge de Belgique est intervenue sur le sujet des armes nucléaires et de la position du Mouvement en la matière devant la Commission des relations extérieures du parlement belge, et le président de la Croix-Rouge tchèque a fait un discours au Sénat de son pays sur les aspects humanitaires de l'utilisation de ces armes. Enfin, la Croix-Rouge néerlandaise a co-parrainé une pétition publique demandant au parlement national de débattre d'une interdiction des armes nucléaires, qui a recueilli 40 000 signatures.

Les activités de diplomatie humanitaire se sont aussi poursuivies au niveau régional. Plusieurs Sociétés nationales ont par exemple écrit à leurs gouvernements respectifs, avant le sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de juillet 2016 en Pologne, pour les encourager à diminuer le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité de l'OTAN, ce dans le but de réduire le risque d'explosion nucléaire.

Le CICR et un certain nombre de Sociétés nationales (y compris celles de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République tchèque et du Royaume-Uni) ont continué d'intervenir auprès des États qui ont décidé de ne pas participer aux négociations des Nations Unies, à savoir les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui leur sont alliés. Le Mouvement a appelé ces États, malgré leur choix, à prendre des mesures pour réduire le risque que des armes nucléaires soient utilisées intentionnellement, accidentellement ou par suite d'une erreur d'appréciation. Ces mesures, qui reflètent les engagements de longue date énoncés dans les plans d'action connexes au TNP, comprennent : la réduction du nombre d'ogives nucléaires maintenues à des niveaux d'alerte élevés ; la diminution du rôle dévolu à ces armes dans les doctrines et les plans militaires ; et l'adoption concertée de mesures de confiance concrètes visant à réduire les risques d'un recours délibéré ou accidentel aux armes nucléaires. Parmi les activités menées par le Mouvement, on peut citer un discours liminaire prononcé par le directeur général du CICR à un colloque sur les risques associés aux armes nucléaires, organisé en avril 2017 par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), ainsi qu'une déclaration faite par le CICR à la réunion préparatoire de 2017 en vue de la

¹³ Les Sociétés nationales des pays suivants ont rendu compte de leur dialogue avec des responsables gouvernementaux : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Japon, Norvège, Pays-Bas, Philippines, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse et Thaïlande.

¹⁴ En particulier les Sociétés de la Croix-Rouge australienne, belge, danoise et tchèque.

Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020. Le Mouvement a aussi relayé ses messages dans la déclaration prononcée par la Fédération internationale à la session de mai du Groupe de travail et dans des éditoriaux publiés dans la presse nationale par les Sociétés de la Croix-Rouge australienne, japonaise, néerlandaise et norvégienne.

Déclarations et événements à l'intention du grand public

Les composantes du Mouvement ont collaboré étroitement avec la société civile et d'autres organisations pour sensibiliser l'opinion aux conséquences humanitaires des armes nucléaires, aux questions de DIH que soulève leur emploi ainsi qu'à la nécessité d'adopter un traité d'interdiction.

Le CICR a participé à différents événements à Genève et New York pour diffuser les messages du Mouvement relatifs aux armes nucléaires. En 2017, des représentants de l'institution ont pris la parole à des manifestations organisées par l'UNIDIR, l'association Geneva Disarmament Platform et des organisations de la société civile, où ils ont mis en évidence les attentes et les priorités du Mouvement s'agissant de la négociation par les Nations Unies d'un traité interdisant les armes nucléaires. Plusieurs délégations du CICR ont participé à la 26^e Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement (à Nagasaki en décembre 2016) et à une table ronde organisée par l'Institute for Security Studies et l'International Law and Policy Institute sur les progrès réalisés dans la mise en place de mesures juridiquement contraignantes visant à interdire et éliminer les armes nucléaires (à Pretoria en février 2016).

Les Sociétés nationales ont participé à de nombreuses réunions publiques avec des organisations spécialisées de la société civile telles que l'ICAN et l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire. Par exemple, la Croix-Rouge australienne, accompagnée du CICR et de l'ICAN, est intervenue devant le corps diplomatique à un événement organisé à Canberra par l'ambassadeur d'Autriche ; la Croix-Rouge autrichienne a pris part à une cérémonie organisée par le Vienna Peace Movement pour commémorer le 71^e anniversaire de l'attaque nucléaire sur Hiroshima ; et la Croix-Rouge du Japon a célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires en coopération avec le Centre d'information de l'Organisation des Nations Unies à Tokyo, l'ONG Peace Boat et l'ICAN.

Plusieurs Sociétés nationales ont mené des activités dans les milieux universitaires, dont la Croix-Rouge allemande et la Croix-Rouge du Japon. Cette dernière a publié une série d'articles retraçant l'histoire des efforts d'assistance humanitaire déployés au lendemain des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et a organisé des projections de films et des discussions internes et publiques. Quant à la Croix-Rouge australienne, elle a participé à un cycle d'événements traitant de l'impact des essais nucléaires en Australie et dans le Pacifique.

La Fédération internationale a contribué à une série de réunions régionales sur l'impact humanitaire des essais et des explosions nucléaires. Ces réunions, organisées par Chatham House, se sont tenues à Bangkok, Istanbul, Londres, Melbourne et Accra et ont rassemblé des représentants de la société civile, des victimes d'essais nucléaires, des responsables gouvernementaux et des universitaires. Les Sociétés nationales de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Cameroun, du Ghana, de la Hongrie, de l'Irak, du Kosovo, du Liban, du Nigéria, du Royaume-

Uni, de la Serbie, de la Suède, de la Thaïlande et de la Turquie ont participé aux réunions tenues dans leurs régions respectives.

Communication et contenus pour les médias

Les médias sociaux et traditionnels ont été utilisés pour promouvoir le point de vue du Mouvement. Des contenus relatifs à l'évolution du débat sur le désarmement nucléaire et aux activités du Mouvement ont été publiés sur Facebook, Twitter et d'autres plateformes de médias sociaux.

Afin de faciliter la transmission du message du Mouvement et de soutenir les Sociétés nationales dans leurs discussions avec leur gouvernement et les autres parties intéressées, le CICR a rédigé des messages clés et fait circuler des notes d'information régulières sur les faits nouveaux dans le débat sur le désarmement nucléaire. Du matériel de communication a aussi été distribué pendant les réunions du Groupe de travail et les négociations des Nations Unies pour aider les Sociétés nationales à diffuser les messages du Mouvement dans les médias. Il s'agissait notamment de messages publics, de modèles d'éditoriaux et de communiqués de presse, de tweets et de courts textes d'information ou séquences vidéo destinés à être publiés dans les médias sociaux. Les présidents du CICR et de la Fédération internationale ont signé des éditoriaux conjoints à l'occasion de la visite historique du président Obama à Hiroshima en mai 2016. Le directeur général du CICR a co-signé des éditoriaux avec la directrice générale de la Croix-Rouge australienne et le président de la Croix-Rouge de Norvège, qui ont été publiés respectivement dans les médias australiens et norvégiens. Le président de la Fédération internationale a aussi rédigé un éditorial pour les médias japonais, et le président du CICR, un article d'opinion publié au Mexique. De nombreuses Sociétés nationales, dont celles de l'Australie, du Japon, de la Norvège et de la Suisse, ont publié des communiqués de presse et approché les médias au sujet des armes nucléaires.

En 2016, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a consacré un de ses numéros au coût humain des armes nucléaires, mettant en relief les différents aspects de la question. Des brochures, des dépliants et des résolutions du Mouvement sur ce thème ont été distribués en grand nombre à des responsables gouvernementaux et parlementaires et ont servi à sensibiliser le grand public. De nombreuses Sociétés nationales ont publié les résolutions sur leur site Web et créé des pages Web pour promouvoir l'action du Mouvement en la matière.

Engagements

Six Sociétés nationales – Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, Japon et Mexique – se sont engagées, à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à poursuivre leurs efforts de sensibilisation à la problématique des armes nucléaires et de promotion de leur interdiction et élimination. Ces Sociétés nationales sont encouragées à faire rapport sur la mise en œuvre de ces engagements au Conseil des Délégués de 2017.

5) PROCHAINES ÉTAPES

L'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue une avancée historique et une réponse appropriée à l'appel lancé par le Mouvement en 2011,

engageant tous les États à « poursuivre de bonne foi et mener à terme sans tarder et avec détermination des négociations en vue de conclure un accord international juridiquement contraignant pour interdire l'emploi des armes nucléaires et parvenir à leur élimination totale, sur la base des obligations internationales et des engagements existants¹⁵ ». De fait, l'interdiction des armes nucléaires représente une étape essentielle vers leur élimination totale.

Le traité non seulement interdit explicitement et totalement les armes nucléaires sur la base du DIH et de leurs conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire, comme l'avait demandé le CICR, mais établit aussi une base solide pour leur élimination future.

Il sera ouvert à la signature le 20 septembre 2017 et entrera en vigueur une fois que 50 États l'auront ratifié ou y auront adhéré.

Le Conseil des Délégués de 2017 est invité à examiner une nouvelle résolution et un nouveau plan d'action¹⁶ qui orienteront les activités du Mouvement sur la question des armes nucléaires pour les quatre ans à venir, y compris les actions qui seront mises en œuvre pour encourager les États à signer le traité, le ratifier et/ou y adhérer. Le plan d'action engage les composantes du Mouvement à continuer de plaider pour que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés honorent leurs obligations et engagements de longue date en faveur du désarmement nucléaire et, dans l'intervalle, qu'ils prennent des mesures pour réduire le risque que des armes nucléaires soient utilisées intentionnellement, accidentellement ou par suite d'une erreur d'appréciation. Il appelle aussi les composantes du Mouvement à continuer de sensibiliser les gouvernements, les autres parties intéressées et le grand public aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires.

¹⁵ Conseil des Délégués de 2011, résolution 1, « Vers l'élimination des armes nucléaires », par. 3 du dispositif.

¹⁶ Conseil des Délégués de 2017, avant-projet de résolution 8, « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2018-2021 ».